

TRIBUNE | Sylvain Bonnot, Président Myral

"La fin du doublement de la valorisation des CEE pour les ménages en situation de grande précarité, fin avril, risque de priver définitivement les clients déjà engagés d'un habitat « digne » "



« En tant que fabricant référent sur le marché de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) depuis 1987, Myral est aux côtés des artisans poseurs pour les accompagner dans leur quotidien.

Ces entreprises du bâtiment, auxquelles nous vendons nos produits, nous ont alerté sur les difficultés qu'entraîne la fin du doublement de la valorisation des CEE pour les ménages en situation de grande précarité, dont la date est fixée au 30 avril 2022. Je souhaite donc interpellier les autorités à ce sujet, et demander un report de 3 mois afin que les chantiers d'ITE, d'ores et déjà engagés, puissent être honorés.

Grâce aux politiques d'aides de l'Etat, et notamment les CEE, les entreprises de pose de solutions d'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) ont vu leurs carnets de commande augmenter, et tous ont entre 8 et 12 mois d'avance de travaux. A savoir qu'un chantier d'isolation par l'extérieur, s'il est bien fait, nécessite plus d'une semaine de mise en œuvre.

Or, nul n'est censé ignorer la conjoncture difficile que connaît le secteur du bâtiment depuis maintenant quelques mois. Entre les soucis d'approvisionnement, de main d'œuvre et les conditions hivernales, **les entreprises de pose d'ITE nous ont confirmé qu'elles ne pourraient pas respecter les délais, et ce malgré toute leur bonne volonté.** En l'état actuel des choses, il est inévitable que certains chantiers, déjà engagés, ne puissent pas être terminés avant la fin avril 2022.

Je souhaite attirer l'attention sur le fait que de nombreux clients de ces entreprises de pose, notamment des personnes très précaires, perdront définitivement l'opportunité d'isoler leur façade. Une isolation qui leur permettrait de vivre dans un habitat « digne », comme le préconise le dispositif des CEE.

Alors qu'ils ont été prévenus de cette problématique des délais, certains ont d'ores et déjà manifesté leur mécontentement et menacent d'engager des procédures. Il est donc urgent que le PNCEE (Pôle National des Certificats d'Énergie) agisse afin d'éviter de bloquer les chantiers en cours.

Pour cette raison, j'ai fait appel aux députés, aux collecteurs de CEE, et aux fédérations du bâtiment afin qu'ils interpellent le PNCEE pour obtenir un délai de 3 mois supplémentaire, qui repousserait cette échéance à fin juillet 2022.

Ce report, s'il est effectif, permettrait simplement aux entreprises de pose d'ITE de pouvoir honorer leurs engagements, qui bien souvent ont été pris avant même l'existence de cette échéance. Ce délai n'engendrera pas d'effet d'aubaine car cette possibilité de doublement n'existe plus à la vente depuis le 31 décembre 2021. »

Contacts presse :

Agence Le Crieur Public

Pauline Garde

06 73 15 67 39

pauline.garde@lecrieurpublic.fr

Éléonore Goy

07 80 06 72 39

eleonore.goy@lecrieurpublic.fr

Morgane Lieutet

06 71 10 86 52

morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr